



CC Terres de Montaigu, CC Montaigu-Rocheservière (Siren : 200070233)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montaigu-Vendée
Arrondissement	Roche-sur-Yon
Département	Vendée
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Antoine CHEREAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	35 avenue Villebois Mareuil
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	85607 MONTAIGU
Téléphone	02 51 46 45 45
Fax	
Courriel	contact@terresdemontaigu.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	49 284
-----------------------------	--------

Densité moyenne 170,63

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
85	Cugand (218500767)	3 563
85	La Bernardière (218500213)	1 828
85	La Boissière-de-Montaigu (218500254)	2 316
85	La Bruffière (218500395)	3 981
85	L'Herbergement (218501088)	3 250
85	Montaigu-Vendée (200081115)	20 675
85	Montréverd (200058386)	3 674
85	Rocheservière (218501906)	3 347
85	Saint-Philbert-de-Bouaine (218502623)	3 411
85	Treize-Septiers (218502953)	3 239

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>a/c du 1/01/2018</i>
- Assainissement collectif <i>de l'agglomération de Montaigu et à l'exception des réseaux d'eaux pluviales définis par arrêté préfectoral n° 04-DDAF-795 du 30 novembre 2004</i>
- Assainissement non collectif <i>création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : - intégralité de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages prévue à l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et des autres déchets prévus à l'article L.2224-14 du même code. - en vue d'optimiser les conditions d'exercice de la compétence ainsi attribuée, la communauté de communes pourra assurer certaines prestations au profit de communes ou de toute autre personne non-membre, sous réserve que ces prestations demeurent accessoires. la communauté de communes pourra également solliciter, effectuer elle-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Jusqu'au 31 décembre 2017 : -dans la limite du bassin versant de Grandlieu : - la gestion des eaux dans le cadre du SAGE - l'aménagement, restauration et entretien des cours d'eau - l'aménagement, restauration, entretien et exploitation des ouvrages hydrauliques présents sur ces cours d'eau - les zones de rétention temporaire des eaux de crues et zones de mobilité du lit mineur de ces cours d'eau - les actions pour faciliter la mise en oeuvre des préconisations du SAGE, à l'exclusion des travaux. Jusqu'au 31 décembre 2017, dans la limite du bassin versant de la Sèvre Nantaise et dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, la communauté de communes gère les milieux aquatiques comme suit : Gestion des eaux dans le cadre du schéma d'aménagement et de</i>

gestion des eaux, Aménagement, restauration et entretien des cours d'eau, Etude, aménagement, restauration, entretien et exploitation des ouvrages hydrauliques présents sur ces cours d'eau, Zones de rétention temporaire des eaux de crues et zones de mobilité du lit mineur de ces cours d'eau, Actions pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE, à l'exclusion des travaux. Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles. Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau. Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Opérations d'aménagement foncier et rural, et notamment le réaménagement des cours d'eau principaux, leurs affluents et le réseau chevelu, Etudes et réalisations des aménagements et actions nécessaires à la réduction des risques de pollution et d'inondation et la protection du patrimoine hydraulique. A COMPTER DU 1/01/2018 : GEMAPI

- Autres actions environnementales

Lutte contre les animaux nuisibles. Etudes et réalisations d'opérations de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

en matière de transports (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT)

- Action sociale

5.7 Politique sociale : L'ACTION GERONTOLOGIQUE : Mise en œuvre et/ou participation au financement d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) dans le cadre de l'article L. 123-2 du Code l'action sociale et des familles - Soutien en faveur des ADMR (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT). Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Aide sociale en matière de transport - Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la santé des jeunes et autres publics : les actions en faveur des associations organisées à l'échelle intercommunale qui favorisent l'emploi, l'insertion par le travail et/ou l'accompagnement social/santé des jeunes/adolescents ou tout autre public fragilisé. - Participation au Fonds d'aide aux jeunes FAJ (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT).

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs applicatifs de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville en des dispositifs de vidéoprotection uniquement sur la voie publique.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - les zones d'activité existantes ou celles à créer et leurs extensions. - les zones d'activité économiques des Vendéopôles. Etude, création, aménagement et gestion de bâtiments destinés au maintien et au développement d'un service de santé de proximité sur le territoire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

Etude, création, aménagement, gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires suivants : les accueils de loisirs à Montréverd - Etude, création, aménagement, gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extra-scolaires suivants : l'accueil de loisirs à l'Herbergement, à Rocheservière et St Philbert de Bouaine.

- Activités culturelles ou socioculturelles

aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement culturel et sportif à l'échelle intercommunale - les interventions et manifestations culturelles à destination des élèves de toutes les écoles primaires et maternelles en intégrant le transport. - actions en faveur de l'organisation d'un réseau de bibliothèques, la promotion de la lecture, l'acquisition et la gestion d'ouvrages communautaires (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT) - la coordination et le suivi de la politique lecture publique au

travers du Contrat Territorial Lecture (CTL) - le salon du livre "PRINTEMPS DU LIVRE"

- Activités sportives

aide financière et/ou technique aux associations qui participent au développement sportif à l'échelle intercommunale - les interventions et manifestations sportives à destination des élèves de toutes les écoles primaires et maternelles en intégrant le transport.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, suivi, révision du schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

sont d'intérêt communautaire les créations de ZAC destinées à accueillir des constructions à usage économique. Exercice du droit de préemption urbain pour la création de zone d'activité économique

- Constitution de réserves foncières

constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

schéma d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Montaigu. schéma d'aménagement du quartier de la gare à Montaigu. schéma de pistes cyclables intercommunales. schéma de développement commercial.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

à caractère médico-social (compétence exercée de manière différenciée sur le territoire en application de l'article L5211-41-3 du CGCT)

- Action et aide financière en faveur du logement social

création de logements sociaux à caractère médico-social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Acquisition en commun de matériel

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

Réseaux de communications électroniques d'intérêt communautaire

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

5.2 : Etude, création, aménagement et gestion de bâtiments destinés au maintien et au développement d'un service de santé de proximité en vue de la location à des professionnels de santé sur le territoire : - la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) à Saint Philbert de Bouaine et à Rocheservière - le cabinet médical à Saint André Treize Voies - commune déléguée de Montréverd - le pôle santé à Rocheservière jusqu'à l'ouverture de la MSP en projet à Rocheservière - toute autre maison de santé pluri-professionnelle labellisée par l'ARS. 7.3.7 Petite enfance, enfance et jeunesse : Etude, création, aménagement et gestion des structures d'accueils de la petite enfance (0 ? 6 ans) suivantes : la halte-garderie fixe à St Philbert de Bouaine, la halte-garderie itinérante parcourant les communes de l'Herbergement, Montréverd et Rocheservière - Création, aménagement, gestion d'un relais assistantes maternelles.- Actions en faveur de l'organisation d'activités de loisirs pendant les vacances scolaires à destination des enfants de l'Herbergement, Montréverd, Rocheservière et St Philbert de Bouaine, en intégrant le transport. - la coordination et suivi du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et la MSA pour les actions menées sur les communes de l'Herbergement, Montréverd, Rocheservière et Saint Philbert de Bouaine - 5.8 Sécurité : Organisation d'une piste d'éducation routière et mise en ?uvre d'une éducation à la sécurité

routière. - Versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au SDIS. Soutien aux associations de jeunes sapeurs-pompiers. Entretien des bornes et poteaux d'incendie sans délégation de pouvoir de police, hors grosses réparations et opérations nouvelles. Création et gestion d'un équipement pour les animaux errants. - Etude, création, aménagement, gestion de locaux destinés à l'accueil des services de l'Etat ou d'autres services publics : Trésor Public - Gendarmerie Nationale. Réalisation d'ensembles immobiliers destinés à être affectés à des actions de formations supérieures. 5.11 Événements de prestige : Participation au financement des rassemblements départementaux, régionaux ou nationaux sur le territoire communautaire. TOURISME : étude, création, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants : - la base de canoë Kayak à Rocheservière, la maison de la rivière à St Georges de Montaigu, le lac de La Chausselière à La Guyonnière. - étude création aménagement, entretien du balisage et des bornes d'information des circuits de randonnées suivants : - circuits répondant aux cahiers des charges du plan départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) - les circuits de randonnées thématiques - les liaisons entre les circuits communautaires et départementaux.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat du bassin versant de Grandlieu (200003317)	SM fermé	233 230
44	SAEP Vignoble-Grandlieu (200078913)	SM fermé	150 670
85	Vendée eau (258500222)	SM fermé	625 747
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	814 202
85	SM e-collectivités Vendée (200043115)	SM ouvert	693 179
85	Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (200042489)	SM fermé	689 496
85	SM du pays du bocage vendéen (258503184)	SM fermé	183 297

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)